

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;

Étaient absents :

Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR,	Directeur du service incendie et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **179-09-2023 2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point suivant :

10.1 Résolution – Rallonge filets terrain de balle

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

180-09-2023 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose conformément à l'article 202.1 du *Code Municipal du Québec* un procès-verbal de correction;

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023.

Que le conseil municipal accepte les procès-verbaux de correction concernant du mois suivant :

- 5 juin 2023;

Adoptée à l'unanimité

181-09-2023 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	<b>Montant</b>	<b>No déboursé</b>
<b>Comptes payés</b>	4 634,77 \$	202300396 à 202300405
<b>Comptes à payer</b>	9 243,63 \$	202300406 à 202300418
<b>Salaires payés</b>	7 369,40 \$	202390431 à 202390455

Adoptée à l'unanimité

182-09-2023 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2023 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

## **2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois d'août 2023 aux membres du conseil.

### 183-09-2023 **2.6 Offre de service – DHC Avocats**

Attendu que le conseil municipal désire retenir les services d'une firme d'avocat pour l'année 2024;

Attendu que DHC avocats propose un service de consultations au montant de 400 \$ plus taxes par année;

Attendu que DHC avocats offre un taux horaire compétitif à 150 \$ de l'heure, taxes en sus;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de DHC avocats pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

### 184-09-2023 **2.7 Rapport final – Travaux tournée des chemins 2022 (priorités 2023)**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 103-05-2023 concernant l'autorisation des travaux dans le cadre de la tournée des chemins 2022 (priorités 2023);

Attendu que parmi les travaux prévus, un montant de 35 000 \$ provenait du fonds des carrières et sablières;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts au 16 août 2023 concernant les travaux prévus à la tournée des chemins 2022 (priorités 2023), pour un total de 43 654,92 \$.

Adoptée à l'unanimité

### 185-09-2023 **2.8 Rapport préliminaire– Parc de planches à roulettes**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 294-11-2022 concernant l'acquisition de modules de planches à roulettes;

Attendu que le projet de conception d'un parc de planches à roulettes qui était prévu dans le cadre de la TECQ 2019-2023 a été reporté;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport préliminaire sur les coûts au 16 août 2023 concernant le projet de parc de planches à roulettes, pour un total de 16 498,69 \$.

Adoptée à l'unanimité

186-09-2023 **2.9 Compensation – Cellulaire de la directrice générale**

Attendu que la directrice générale utilise son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions de directrice générale;

Attendu que la directrice générale demande une compensation pour ses frais de cellulaire, soit l'équivalent reçu par l'inspecteur municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte de rembourser un montant de 40 \$ par mois pour les frais du cellulaire personnel de la directrice générale à compter du 1er septembre 2023.

Que le montant soit pris du surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

**2.10 Emprunt temporaire – modification de signataire**

Ce point est retiré puisqu'il n'est plus nécessaire vu le retour du maire.

187-09-2023 **2.11 Congrès de la FQM**

Attendu que le conseil municipal avait adopté la résolution no 138-07-2023 afin d'autoriser l'inscription du maire, M. Jean-Marc Ménard au congrès de la FQM ainsi que le remboursement de divers frais en lien avec le congrès;

Attendu la possible incapacité du maire à assister au congrès de la FQM;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à assister à la place du maire, au congrès de la FQM qui se déroulera du 27 au 30 septembre prochain si nécessaire.

Que les frais de déplacements, d'hébergement et de repas soient remboursés selon la Politique des conditions de travail.

Que la directrice générale soit autorisée à reprendre les journées où elle aurait normalement été en congé, soit un total de trois (3) jours si elle remplace le maire au congrès de la FQM.

Adoptée à l'unanimité

188-09-2023 **2.12 Dépôt pour le contrat de remplacement des fenêtres du centre municipal**

Attendu que le conseil municipal a octroyé, par la résolution no 124-06-2023, le contrat de remplacement des fenêtres au Centre municipal à Constructions Mathieu Miclette;

Attendu que l'entrepreneur demande un dépôt de 6 000 \$ pour le projet;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le versement d'un dépôt au montant de 6 000 \$ à Constructions Mathieu Miclette dans le cadre du contrat de remplacement des fenêtres du centre municipal.

Adoptée à l'unanimité

189-09-2023 **2.13 Octroi de contrat – porte de l'hôtel de ville et réparation de la toiture du garage municipal**

Attendu qu' un prix a été demandé à Constructions Mathieu Miclette pour le remplacement de la porte d'entrée de l'hôtel de ville et la réparation de la toiture du garage municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le contrat de remplacement de la porte d'entrée de l'hôtel de ville ainsi que la réparation du garage municipal à Constructions Mathieu Miclette au coût approximatif de 8 500 \$, taxes en sus.

D'autoriser le versement d'un dépôt si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies**

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair fait un compte rendu des activités effectuées par le service des incendies.

### **4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal**

L'inspecteur municipal, Monsieur Daniel Richard, fait un compte rendu concernant les activités du département de la voirie.

##### 190-09-2023 **4.1.1 Peinture – Toit du centre communautaire**

Attendu que l'inspecteur municipal a procédé à l'achat des produits pour effectuer la peinture du toit du centre communautaire;

Attendu qu'il a mentionné son malaise à procéder aux travaux puisqu'il ne possède pas beaucoup d'expérience dans le domaine;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal, M. Daniel Richard, à retenir les services d'un peintre pour la toiture du centre communautaire au coût approximatif de 2 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

##### 191-09-2023 **4.2 Entente relative à l'entretien d'une partie du chemin Witty**

Attendu que la MRC d'Acton a adopté, le 8 juillet 1992, le règlement no 92-06c relatif à l'entretien d'une partie du chemin Witty situé dans la ligne de division des municipalités de Sainte-Christine et Béthanie;

Attendu que la Municipalité de Béthanie souhaite revoir l'entente relative à l'entretien d'une partie du chemin Witty et a déposé un projet d'entente;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine refuse la proposition d'entente de la Municipalité de Béthanie.

Que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite conserver l'entretien d'une partie du chemin Witty situé dans la ligne de division des municipalités de Sainte-Christine et Béthanie tel qu'il apparaît au Règlement no 92-06C de la MRC d'Acton, et ce, sans changement.

Adoptée à l'unanimité

#### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Mickaël L. Giguère ainsi que M. Gilbert Grenier n'ont pas pu assister à la dernière réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Aucun compte rendu n'est effectué.

## 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

Aucun compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine n'est effectué.

Aucun compte rendu concernant le comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale n'est effectué.

### 192-09-2023 6.2 Emblèmes floraux du Québec

Attendu que la Municipalité est membres des Fleurons du Québec depuis plusieurs années;

Attendu que la Municipalité travaille depuis quelques années à intégrer la fleur de tournesol dans ses aménagements paysagers et encourage ses citoyens à faire de même;

Attendu que la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ) a le mandat d'accréditer les emblèmes floraux au Québec et en constituer un répertoire;

Attendu que la FSHEQ exige toutefois que la variété choisie soit différente pour chacune des entités d'une même région;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière a déposé une demande auprès du FSHEQ afin faire accréditer la fleur de tournesol géant à titre de fleur emblème pour la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 193-09-2023 7.1 Mandat à la MRC d'Acton – Modification au règlement de construction

Attendu que le conseil municipal souhaite apporter des modifications au règlement de construction et autres règlements connexes;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de construction et autres règlements connexes concernant l'autorisation d'autres fondations qu'une fondation de béton pour tout bâtiment principal ou tout agrandissement à un bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

194-09-2023 **7.2 Constat d'infraction – Matricule 9147-15-5412**

Attendu qu' un constat d'infraction doit être émis en lien avec l'infraction commise sur la propriété du matricule no 9147-15-5412 relativement à l'abattage d'arbres;

Attendu que le propriétaire a été de bonne foi en plantant une haie de cèdres, mais que celle-ci n'est pas constituée d'arbres matures et qu'elle n'offre pas la possibilité d'offrir un bon couvert forestier en remplacement des arbres coupés;

Attendu que le conseil municipal considère qu'il y a lieu de donner une dernière chance au propriétaire afin de replanter des arbres matures et de façon plus dispersée;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à la majorité des conseillers présents

M. Mickaël L. Giguère mentionne sa dissidence.

Que le conseil municipal donne un délai supplémentaire allant au maximum le 31 octobre 2023 au propriétaire du matricule no 9147-15-5412 afin de replanter dix (10) arbres matures, de la famille des feuillus, peu importe la provenance, d'un diamètre supérieur à 10 cm et d'une hauteur de 1,3 mètre au-dessus du niveau du sol de façon dispersée afin d'assurer un reboisement équilibré.

Qu'advenant le non-respect de la condition précédente, l'inspectrice en bâtiment soit autorisée à délivrer un constat d'infraction selon la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, soit un montant de 500 \$

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur**

Aucun compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine n'est effectué.

M. Simon Dufault mentionne qu'un rapport sera déposé à la prochaine réunion de travail.

### **8.2 Demande de contribution – Soccer mineur de Ste-Christine**

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

195-09-2023 **8.3 Autorisation de paiement – Projet de filets du terrain de balle**

Attendu que le conseil municipal a retenu Sport Direct, par la résolution no 291-11-2022, pour la fourniture du filet et des pièces, l'installation et la livraison du filet pour le terrain de balle;

Attendu que Sport Direct a terminé en grande partie le projet de filets du terrain de balle;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture en date du  
28 août 2023 au coût de 94 182,69 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

## 9. CORRESPONDANCE

### 196-09-2023 9.1 Demande de contribution de la FADOQ Ste-Christine – Noël pour les enfants

Attendu que le Club Fadoq de Ste-Christine a décidé de mettre de l'avant un projet qui est en lien direct avec la charte municipale de l'enfant et par cette activité, il valorise le vivre ensemble tout comme l'entraide;

Attendu que le 9 décembre prochain, il y aura une fête de Noël pour les enfants de Ste-Christine âgés de 4 à 12 ans;

Attendu que la Fadoq s'active depuis des mois à faire de cet événement un moment magique pour les jeunes;

Attendu que lors de cet événement, il y aura maquilleuse, père et mère Noël, lutins, lutines, magicien sculpteur de ballons, princesses et super héros;

Attendu que le Club Fadoq fonctionne avec des revenus extrêmement limités et par conséquent, un soutien monétaire de la part de la Municipalité leur permettra de couvrir en partie les dépenses qui, d'après leur estimation, s'élèveront à plus ou moins 2 000 \$;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 300,00 \$ au Club Fadoq de Ste-Christine pour la fête de Noël pour les enfants de Ste-Christine.

Adoptée à l'unanimité

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 197-09-2023 10.1 Rallonge filets terrain de balle

Attendu qu' il y a lieu d'autoriser la commande de l'extension des filets pour les côtés de la structure de l'arrêt balle du terrain de balle;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la commande de l'extension des filets au coût de 4 593,75 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

## 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## 198-09-2023 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h53.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire